

**COMMUNE DE DOMPIERRE-sur-YON**

Extrait du Registre  
des

**ARRETES DU MAIRE**

VT 2025/141

**OBJET : REGLEMENTATION SUR LE TERRAIN D'HONNEUR DE SPORTS AU STADE DE LA BRACONNIERE.**

**Le Maire de la commune de DOMPIERRE-sur-YON (Vendée),**

Vu l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte-tenu de l'entretien régulier des installations sportives, il est nécessaire de procéder au regarnissage du terrain de football du stade de la Braconnière

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er : du vendredi 27 juin 2025 au lundi 11 août, aucune rencontre et aucun entraînement ne seront autorisés sur le terrain d'honneur de sports du stade de la Braconnière.**

**ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Président de l'U.S.F.D. pour exécution.**

Fait à Dompierre-sur-Yon, le 27/06/2025

François GILET  
Maire

